

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

***FONDS D'ASSURANCE
FORMATION DES CHEFS
D'ENTREPRISE ARTISANALE
(FAFCEA)***

31/12/2022

..*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE (FAFCEA)
Siège social : 14 RUE CHAPON
75139 PARIS CEDEX 03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE (FAFCEA) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- La réforme des Conseils de la formation (CDF), laquelle emporte :
 - un changement de périmètre d'établissement des comptes (note 1.2.1, 1.2.4) ;
 - le versement du solde de la trésorerie au 31 décembre 2022 des Conseils de la Formation (note 1.3.2)
- le respect des limitations réglementaires au titre des frais de fonctionnement au regard des dispositions de l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 (note 3.5)
- les modalités d'évaluation des disponibilités excédentaires à reverser auprès de France Compétences et leurs modalités de calcul (note 3.6)

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note 1.3.2. « Collecte » précise le versement de soldes de la trésorerie au 31 décembre 2022 des Conseils de la Formation au profit du FAFCEA, soit 6 528 427 €.

Dans le cadre de notre appréciation des traitements comptables retenus pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à vérifier le bienfondé des enregistrements comptables opérés au regard des avis d'attribution des Conseils de la Formation et nous avons vérifié la cohérence des informations précisées dans l'annexe des comptes.

- La note 1.3.3. « Actions de formation » précise les modalités de rattachement des charges de formation à l'exercice, conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2019-03 du 5 juillet 2019. Ces dispositions ont conduit le FAFCEA à comptabiliser une provision pour charges de formation à hauteur de 7 233 255 euros au 31.12.2022.
- La méthode de calcul de la provision de reversement de l'excédent de trésorerie en application des textes régissant le fonctionnement du FAFCEA est décrite dans la note 3.6 « Evaluation des disponibilités excédentaires ». Celle-ci fait ressortir un montant théorique de 16 912 986 euros, considérant la neutralisation de la quote part de trésorerie liée au versement de la collecte perçue fin 2022, soit 35 645 800 euros.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation des provisions et nous avons vérifié les données significatives utilisées ainsi que les calculs effectués afin de pouvoir corroborer le montant des provisions inscrites au passif du bilan à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une



erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 Avril 2023

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

Thibault CLOSSET

Associé mandataire social



BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	2022			2021	PASSIF	2022	2021
	Brut	Amt et prov	Net				
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	1 875 699	1 584 526	291 173	271 791	Fonds associatif		
Construction	7 722 636	1 728 178	5 994 458	6 148 911	Réserves :		
Agencement et installations	1 614 154	1 525 878	88 276	194 810	- réserve affectée aux E.F.F	2 672 881	2 672 881
Matériel de bureau et informatique	497 372	334 330	163 042	33 830	- autres (dévolution)		
Mobilier de bureau	119 148	117 687	1 461	2 812	Résultat de l'exercice	12 130 303	-1 715 661
Immobilisations en cours	103 969	0	103 969	51 235	Report à nouveau (+/-)	8 890 002	10 605 664
Immobilisations financières	31 968	0	31 968	31 618			
TOTAL I	11 964 946	5 290 599	6 674 347	6 735 008	Sous total = situation nette	23 693 186	11 562 883
					Provisions pour risques et charges	410 846	200 053
					Provisions pour formations	0	0
					TOTAL I	24 104 032	11 762 936
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Autres débiteurs	10 242 788	0	10 242 788	303 214	Financières (soldes créditeurs de banque)	93 385	0
Produits à recevoir	3 060 163	0	3 060 163	47 299	France Compétences	16 912 986	5 221 446
					Formations, Organismes Formateurs	7 342 848	5 395 404
					Actions de sensibilisation et conseil	1 841 956	529 806
					EDDF-EDEC-REGIONS	0	0
					Fournisseurs	98 216	138 831
					Personnel, Fiscales et Sociales	278 924	277 350
					FEEBAT	107 340	113 554
Valeurs mobilières de placement	16 161 331	0	16 161 331	13 630 702	Autres dettes	72	658
Banques	49 272 159	0	49 272 159	22 226 453			
Caisse	3 529	0	3 529	863			
COMPTES DE RÉGULARISATION					COMPTES DE RÉGULARISATION		
Charges constatées d'avance	1 011 243	0	1 011 243	519 435	Produits constatés d'avance	35 645 800	20 022 988
TOTAL II	79 751 213	0	79 751 213	36 727 966	TOTAL II	62 321 528	31 700 038
TOTAL GENERAL	91 716 159	5 290 599	86 425 559,98	43 462 973	TOTAL GENERAL	86 425 559,98	43 462 973

COMpte DE RESULTAT DU 01.01.2022 AU 31.12.2022

COMPTES	LIBELLE	2022	2021	Evolut. %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
	- aides de l'Etat	0	0	
	- aides des régions et autres collectivités locales	0	0	
	- autres aides (sur études)			
756	COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	61 264 458	28 324 107	116%
758	AUTRES PRODUITS	6 528 427		
	- Produits divers de formation	0	0	
78	REPRISES DE PROVISIONS	0	0	
	TOTAL 1 - PRODUITS DE FORMATION	67 792 885	28 324 107	139%
656	CHARGES DE FORMATION			
	- études, recherches, ingénierie	3 008 647,89	150 255	1902%
	- information, sensibilisation et de conseil			
	- coûts pédagogiques	31 421 058	21 549 523	46%
	- frais annexes (transport, hébergement et matériel pédagogique)	740 045	14 905	4865%
	- dotations aux provisions sur les formations			
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			
	- Disponibilités excédentaires	16 912 986	5 221 446	224%
	TOTAL 2 - CHARGES DE FORMATION	52 082 736	26 936 129	93%
	RESULTAT DE FORMATION (1 - 2)	15 710 148	1 387 978	1032%
70 à 74	Produits divers de fonctionnement	73 636	171 973	-57%
	TOTAL 3 - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	73 636	171 973	-57%
60-61-62	Achats et autres charges externes	1 155 196	820 643	40,77%
63	Impôts et taxes	185 777	156 466	19%
64	Charges de personnel	1 793 474	1 864 025	-4%
65	Autres charges de gestion courante	0	1	-49%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	656 011	523 165	25%
	TOTAL 4 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 790 459	3 364 299	13%
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (3 - 4)	-3 716 824	-3 192 326	16%
	RESULTAT D'ACTIVITE NON FINANCIER (1 + 3 - 2 - 4)	11 993 325	-1 804 349	-765%
76	Produits financiers (Total 5)	18 100	3 994	353%
66	Charges financières (Total 6)	0	0	
	RESULTAT FINANCIER (5 - 6)	18 100	3 994	353%
77	Produits exceptionnels (Total 7)	169 225	157 990	7%
67	Charges exceptionnelles (Total 8)	46 245	72 526	-36%
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (7 - 8)	122 980	85 465	44%
69	Impôt sur les sociétés (activités non lucratives des personnes morales) (Total 9)	4 101	771	432%
	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (1 + 3 + 5 + 7) - (2 + 4 + 6 + 8 + 9)	12 130 303	-1 715 661	-807%

ANNEXE

	Pages
1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
1.1 Principes généraux	5
1.2 Faits caractéristiques de l'exercice	5
1.3 Méthodes comptables	7
2 – EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	8
2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements	8
2.2 Immobilisations corporelles, amortissements et provisions	9
2.3 Immobilisations financières	9
2.4 Valeurs mobilières de placement	10
2.5 Créances – Etat des échéances à la clôture	10
2.6 Disponibilités	11
2.7 Dettes – Etat des échéances à la clôture	11
2.8 Fonds Propres	12
2.9 Provisions pour risques et charges, charges à payer pour formations, produits et charges exceptionnels	13
3 - AUTRES INFORMATIONS	14
3.1 Effectif	13
3.2 Crédit-Bail	13
3.3 Charges de formation	15
3.4 Charges d'information, de sensibilisation et de conseil	15
3.5 Charges de fonctionnement	16
3.6 Evaluation des disponibilités excédentaires	16
3.7 Tableaux de Trésorerie	16



1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis conformément :

- au règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- au règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) N° 2019-03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences, homologué par arrêté du 26 décembre 2019 publié au JO du 30 décembre 2019.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

1.2.1 Réforme CDF

La Loi N° 2022-172 du 14 février 2022 (Décret 2022-956 du 29 juin 2022) « en faveur de l'activité professionnelle indépendante » modifie les dispositifs de financement des formations professionnelles pour plus de simplicité et une harmonisation entre artisans, commerçants et professions libérales.

Les Conseils de la Formation disparaissent au 1er septembre 2022 au profit d'un interlocuteur unique pour les formations transversales et techniques le FAFCEA.

1.2.2 Barèmes de prise en charge

Les barèmes de prises en charge de l'année 2021 ont été reconduits pour l'année 2022 (Conseil d'Administration du 7 décembre 2021).

Le Conseil d'Administration du 26 juillet 2022 a adopté une modification des conditions de prise, notamment la prise des frais annexes, la prise en charge des formations d'au moins 4 heures, une révision à la hausse des barèmes horaires de prises en charge.

A compter du 1^{er} septembre 2022, toutes les formations transverses, jusque-là prises en charge par les Conseils de la Formation, font partie des prises en charges du FAFCEA.



1.2.3 Dispositif FEEBAT

Une convention triennale, 2018 à 2020, a été conclue avec EDF pour le cofinancement d'actions de formation « Economies d'Énergie ». Le montant total maximum du cofinancement EDF est de 10 millions d'euros (axe 2, formation continue « poursuivre l'appui aux formations des professionnels en matière de rénovation énergétique des bâtiments »).

Un avenant à cette convention a été signé le 22 décembre 2020 pour prolonger le cofinancement EDF jusqu'au 30 juin 2022.

Pour l'exercice 2022, le taux de participation d'EDF est de 30% du montant des actions de formation ; 70% restant à la charge du FAFCEA et du stagiaire lorsque le montant du coût pédagogique est supérieur au barème de prise en charge.

Une nouvelle convention triennale, 1^{er} juillet 2022 au 30 novembre 2025, a été signée le 6 avril 2022 avec l'ATEE (Association Technique Énergie Environnement). Le taux de participation d'ATEE passe de 30% à 40%.

1.2.4 Collecte

Comme pour l'année 2021, l'année 2022 est marquée par des versements « réguliers », trimestriels, en provenance de France Compétences.

France Compétences a effectué 5 versements en 2022 :

- Février pour un montant de 3 626 037 €
- Mai pour un montant de 8 065 344 €
- Juillet pour un montant de 6 734 318 €
- Novembre pour un montant de 6 547 366 €
- Décembre pour un montant de 35 645 800 € (au titre de l'avance sur collecte 2023)

En complément de ces 5 versements, en application de la Loi du 14/02/2022, France Compétences nous a adressé un versement d'un montant de 16 268 403 € au titre de la collecte des CDF pour l'année 2022.

Toutefois, il faut rappeler que, comme pour les années précédentes, aucune visibilité sur les versements effectués par France Compétences n'a permis d'appréhender de façon sereine les ressources budgétaires 2022 du FAFCEA.

1.2.5 Subvention

Néant.

1.2.6 Covid 19

La pandémie liée à la COVID-19 a continué à avoir des incidences sur l'activité du FAFCEA, tant au niveau de la formation des artisans que sur l'organisation du fonctionnement (poursuite de l'aménagement de la présence sur site avec le télétravail) et la conduite des réunions statutaires en mixte présentiel et distanciel.

A la date d'arrêt des comptes 2022 par le Conseil d'Administration, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du FAFCEA à poursuivre son exploitation.



1.3. Méthodes comptables

1.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les règles utilisées pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

INVESTISSEMENTS	MODE	Durées
LOGICIELS	LINEAIRE	De 1 à 3 ans
CONSTRUCTIONS		
ACQUISITION	LINEAIRE	50 ans
TRAVAUX (Agencement/Aménagement)	LINEAIRE	10 ans
AGENC. AMENAG. DIVERS	LINEAIRE	5 ans
MATERIEL DE BUREAU	LINEAIRE	2 à 5 ans
MATERIEL INFORMATIQUE	LINEAIRE	3 à 5 ans
MOBILIER DE BUREAU	LINEAIRE	5 ans

L'entrée en vigueur des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10 n'a pas eu d'incidence significative.

1.3.2. Collecte

En euros

Libellé	2022	2021
Collecte des chefs d'entreprises artisanales et auto-entrepreneurs	44.996.055	28.324.107
Collecte ex CDF	16.268.403	-
Collecte Totale	61.264.458	28.324.107

En complément de la collecte, le FAFCEA est récipiendaire du solde de la trésorerie au 31 décembre 2022 des Conseils de le Formation. A la date d'arrêté des comptes, le montant perçu s'élève à 6 528 427 €.

Versements des soldes de trésorerie des CDF		
Régions	Montants perçus	Date de versement
NOUVELLE AQUITAINE	244 076,30	20/12/2022
CENTRE VAL DE LOIRE	249 557,75	28/12/2022
OCCITANIE	806 324,88	29/12/2022
PACA	435 984,99	29/12/2022
AURA (Rhône-Alpes)	1 250 986,29	30/12/2022
NORMANDIE	713 655,98	30/12/2022
S/TOTAL au 31/12/2022	3 700 586,19	
BRETAGNE	507 554,88	02/01/2023
ILE DE France	817 575,48	03/01/2023
GUYANE	52 793,77	05/01/2023
GRAND EST	695 646,04	06/01/2023
REUNION	21 668,27	06/01/2023
REGUL AQUITAINE	-452,51	09/01/2023
PAYS DE LA LOIRE	623 990,55	12/01/2023
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	109 064,54	01/02/2023
S/TOTAL VERSEMENT 2023	2 827 841,02	
Total Perçu	6 528 427,21	
Non Perçu		
CORSE		
HAUT DE FRANCE		
GUADELOUPE		
MARTINIQUE		
MAYOTTE		

1.3.3 Actions de formation

Les engagements de formation sont rattachés à l'exercice de clôture dès lors que les commissions ont donné leur accord d'agrément avant le 31 décembre et quelle que soit la date de début de la formation.

L'application du nouveau plan comptable conduit à comptabiliser les actions de formation selon les principes suivants :

- La charge de formation correspond aux formations :
 - Réalisées et payées au cours de l'exercice,
 - Réalisées, mais non payées au 31 décembre de l'année,
 - Engagées et non réalisées au 31 décembre de l'année.

Conformément aux dispositions du plan comptable, à la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissées sont inscrits au crédit du compte 46 « Charges à payer sur engagements de financement de formation ».

Taux moyen d'annulation

	Année		
	2017	2018	2019
Engagements nets hors élus	54 654 968	56 690 205	43 149 777
Engagements nets élus	373 102	457 188	223 566
Annulations hors élus	8 228 635	9 918 722	10 181 198
Annulations élus	23 415	29 645	48 650
Engagements bruts	63 280 120	67 095 760	53 603 191
Annulations	8 252 050	9 948 367	10 229 848
Taux d'annulation	13,0%	14,8%	19,1%
Taux d'annulation moyen	16%		

Soit un taux d'annulation retenu de 16%. Pour rappel, en 2021, le taux d'annulation moyen sur 3 ans était de 19%.

2. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

2.1. Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEURS BRUTES			
	SITUATION AU 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS REBUS	SITUATION AU 31/12/2022
LOGICIELS	1 692 999	182 700	0	1 875 699
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AMORTISSEMENTS			
SITUATION AU 31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	SITUATION AU 31/12/2022	
LOGICIELS	1 421 208	163 319	0	1 584 526

2.2. Immobilisations corporelles, amortissements et provisions

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEURS BRUTES			
	SITUATION AU 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS REBUS	SITUATION AU 31/12/2022
TERRAIN	0	0	0	0
CONSTRUCTION	7 722 636	0	0	7 722 636
A GENC.A MENAG.CONST	1 614 154	0	0	1 614 154
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	362 537	151 641	16 806	497 372
MOBILIER DE BUREAU	120 203	0	1 055	119 148
TOTAL	9 819 530	151 641	17 861	9 953 310
IMMOBILISATIONS EN COURS ET A COMPTES	SITUATION AU 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	SITUATION AU 31/12/2022
IMMOB. INCORP.EN COURS/A COMPTES	16 560	80 520	0	97 080
IMMOB. CORP.EN COURS/A COMPTES	34 675	1 116	28 902	6 889
TOTAL	51 235	81 636	28 902	103 969
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AMORTISSEMENTS			
	SITUATION AU 31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	SITUATION AU 31/12/2022
CONSTRUCTION	1 573 725	154 453	0	1 728 178
A GENC.A MENAG.CONST	1 419 344	106 534	0	1 525 878
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	328 707	19 561	13 938	334 330
MOBILIER DE BUREAU	117 391	1 351	1 055	117 687
TOTAL	3 439 167	281 899	14 993	3 706 072

2.3. Immobilisations financières

	IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	SITUATION AU 31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION AU 31/12/2022
TITRES CREDIT COOPERA TIF	0	0	0	0
TITRES BANQUE POPULAIRE	26 700	350	0	27 050
DEPOTS DE GARANTIE VERSES	4 918	0	0	4 918
TOTAL	31 618	350	0	31 968

2.4. Valeurs mobilières de placement

VMP - COMPTES A TERME - LIVRETS			
DESIGNATION	PRIX DE REVIENT	VALEUR BOURSIERES	PLUS VALUE LATENTE
Livrets A Crédit Agricole	27 641	27 641	0
Livret Association Crédit Agricole	210 350	210 350	0
Livret Sociétaire Banque Populaire	1 509 884	1 509 884	0
Comptes à terme Banque Populaire	10 000 000	10 000 000	0
Livret Institutionnel Banque Populaire	2 403 401	2 403 401	0
Compte sur livret Banque Populaire	2 010 056	2 010 056	0
TOTAL	16 161 331	16 161 331	0

Conformément à la réglementation en vigueur, les placements sont effectués :

- À court terme.
- Sous forme de livrets A, livrets institutionnels et comptes à terme.

Conformément aux règles comptables, les plus-values latentes n'ont pas été comptabilisées sur l'exercice. Les intérêts courus sur les comptes à terme sont comptabilisés en intérêts à recevoir.

Les plus-values dégagées en cours d'exercice sont déterminées selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (FIFO).

2.5. Créances - Etat des échéances à la clôture

Les créances sont à court terme. Elles se composent de :

CREANCES	TOTAL
CDF SOLDE TRESORERIE A RECEVOIR	2 827 841
FORMATION (AVANCE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS)	10 000 000
PERSONNEL	5 697
ORGANISMES SOCIAUX	27 447
ETAT	6 761
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	6 836
ATEE (FEEBAT-EDF)	407 831
ADEC, REGIONS et SUBVENTIONS à RECEVOIR	
DIVERS	20 538
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 011 243
TOTAL GENERAL	14 314 193

2.6. Disponibilités

DISPONIBILITES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE		
		- 1 AN	1 A 5 ANS	SOLDE A LA BANQUE
BANQUES :				
Crédit Agricole	0	0	0	443 372
Banque Populaire	40 309 972	40 309 972	0	40 346 796
Banque Populaire Formation	8 852 326	8 852 326	0	10 646 240
Banque Populaire FEEBAT	100 000	100 000	0	100 000
Banque Populaire Service Contrôle	9 861	9 861	0	9 861
Banque Populaire Produits à recevoir		0	0	
TOTAL BANQUE	49 272 159	49 272 159	0	51 546 269
CAISSE :				
Caisse	3 529	3 529	0	0
TOTAL CAISSE	3 529	3 529	0	0
TOTAL GENERAL	49 275 688	49 275 688	0	51 546 269

2.7. Dettes - Etat des échéances à la clôture

Les tableaux ci-après précisent :

- Les dettes financières,
- Les dettes d'exploitation,
- Les produits constatés d'avance,

Et indiquent le degré d'exigibilité du passif.

2.7.1 Dettes financières

DETTES FINANCIERES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE	
		- 1 AN	2 A 5 ANS
BANQUES			
Crédit Agricole	93 385	93 385	0
Banque Populaire	0	0	0
Banque Populaire Formation	0	0	0
TOTAL	93 385	93 385	0

2.7.2 Dettes d'Exploitation

Les dettes d'exploitation sont à court terme. Elles se composent de :

DETTE D'EXPLOITATION	MONTANT
FOURNISSEURS	98 216
FORMATIONS, ORGANISMES FORMATEURS	7 342 848
SENSIBILISATION ET CONSEIL	1 841 956
DETTE VIS-À-VIS DU PERSONNEL	96 676
DETTE SOCIALES	158 197
DETTE FISCALES	24 051
ADEC - REGIONS	0
ATEE - FEEBAT	107 340
FRANCE COMPETENCES	16 912 986
AUTRES DETTES	72
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (acompte collecte N+1)	35 645 800
TOTAL	62 228 142

2.8. Fonds propres

2.8.1 Autres réserves

Le poste « autres réserves » correspond à la constitution d'une réserve égale au montant de la dévolution.

Actif net de dévolution	MONTANTS			SITUATION AU 31/12/2022
	SITUATION AU 31/12/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
FAFAB	1 193 645	0	0	1 193 645
FAFAD	744 680	0	0	744 680
FAFMS	734 556	0	0	734 556
TOTAL	2 672 881	0	0	2 672 881

2.8.2 Report à nouveau et Résultat

	MONTANTS			SITUATION AU 31/12/2022
	SITUATION AU 31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	
Report à Nouveau	10 605 664	-1 715 661	0	8 890 002
Résultat	-1 715 661	12 130 303	-1 715 661	12 130 303
TOTAL	8 890 002	10 414 642	-1 715 661	21 020 306

2.9. Provisions pour risques et charges, charges à payer pour formations, produits et charges exceptionnels

2.9.1. Provisions pour risques et charges

	MONTANTS			
	SITUATION AU 31/12/2021	AUGMENTATIONS	REPRISES	SITUATION AU 31/12/2022
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour départ à la retraite	200 053	210 794	0	410 846
Provisions pour risques et charges	200 053	210 794	0	410 846

2.9.2. Charges à payer pour formations : mettre les tableaux de suivi des EFF.

	Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	867 190	686 665	3 841 549		5 395 404
B	Engagements et compléments				38 949 077	38 949 077
C = A + B	TOTAL I	867 190	686 665	3 841 549	38 949 077	44 344 481
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	143 196	337 874	2 491 546	26 621 958	29 594 574
E	Annulations de l'exercice N	490 994	1 940	801 866	4 428 036	5 722 836
F = D + E	TOTAL II	634 190	339 814	3 293 412	31 049 994	35 317 410
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	233 000	346 851	548 137	7 899 083	9 027 072
	Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	867 190	686 665	3 841 549		5 395 404
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				38 949 077	38 949 077
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				16%	0
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				6 231 852	6 231 852
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	143 196	337 874	2 491 546	26 621 958	29 594 574
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	867 190	686 665	3 841 549		5 395 404
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	233 000	346 851	548 137	6 095 267	7 223 255
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	233 000	346 851	548 137	6 095 267	7 223 255
	Échéance à moins d'1 an					
	Échéance à plus d'1 an					

2.9.3. Produits et charges exceptionnels

	2022	2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATIONS DE GESTION	417	0
SUR OPERATIONS DE CONSEIL ET SENSIBILISATION	14 173	0
SUR FORMATIONS	154 635	157 990
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	169 225	157 990
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATIONS DE GESTION et IMMOBILISATIONS	16 652	766
SUR OPERATIONS DE CONSEIL ET SENSIBILISATION	0	0
SUR FORMATIONS	29 593	71 760
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 245	72 526

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Effectif

	SITUATION AU 31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	MOUVEMENT INTERNE	SITUATION AU 31/12/2022
CADRES (ET ASSIM.)	8	0	0	0	8
AGENTS DE MAITRISE (ET ASSIMILES)	0	0	0	0	0
EMPLOYES	22	4	5	0	21
TOTAL*	30	4	5	0	29
<i>* dont CDD</i>	2	4	5		1

3.2. Crédit-bail

NEANT.

3.3 Charges de formation

Ventilation des Charges de formation par type de Depense				
	Versements 2022			2021
	Organismes de Formation	Entreprises	TOTAL	
Stages techniques	8 648 272	15 382 609	24 030 881	18 973 575
Stages de gestion et d'informatique	1 597 107	1 183 947	2 781 054	338 658
Stages de formation générale	39 704	52 233	91 936	5 111
Stages de préparation à un diplôme	1 314 951	1 157 039	2 471 989	195 681
Stages des élus	260 756	0	260 756	161 442
Stages ADEC	0	0	0	0
Stages FEEBAT	1 784 441	0	1 784 441	1 875 057
Sous-Total Pédagogie	13 645 230	17 775 828	31 421 058	21 549 523
Frais annexes	0	740 045	740 045	14 905
TOTAL	13 645 230	18 515 872	32 161 102	21 564 428

3.4 Charges d'information, de sensibilisation et de conseil

Ventilation des Charges d'information, sensibilisation et conseil				
	Versements 2022			2021
	Organisations Professionnelles	Internes	TOTAL	
Frais d'information, sensibilisation et conseil	2 908 648	100 000	3 008 648	150 255
TOTAL	2 908 648	100 000	3 008 648	150 255

Rappel : en 2021, en raison du contexte de pandémie liée au COVID 19, une reprise de 1 266 k€ sur la provision relative aux frais d'information, sensibilisation et conseil au titre de l'année 2020 avait été réalisée.

Le montant maximum des charges d'information, de sensibilisation et de conseil est égal à 5% de la collecte comptabilisée.

3.5. Charges de fonctionnement

Frais de fonctionnement		
Nature de dépense	2022	2021
Achats, fournitures, petit matériel	51 524	29 377
Charges de copropriété, entretien, maintenance, assurance, locations, documentation)	202 618	152 497
Sous-traitance (informatique, gardiennage)	246 424	222 744
Honoraires	177 325	133 538
Frais postaux et de télécommunication	59 330	69 002
Déplacements et vacations des administrateurs	53 464	43 539
Personnel intérimaire, personnel détaché	308 722	74 771
Autres services extérieurs	55 788	95 176
Impôts et taxes (dont taxe sur les salaires)	185 777	156 466
Rémunérations du personnel	1 182 252	1 271 904
Charges sociales	611 222	592 120
Autres charges de gestion courante	0	1
Dotations aux amortissements et provisions	656 011	523 165
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 790 459	3 364 299
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	73 636	171 973
CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT	3 716 824	3 192 326
COLLECTE	61 264 458	28 324 107
Taux de frais de fonctionnement	6,07%	11,27%

Le taux de frais de fonctionnement ressort à 6,07% en 2022 pour une collecte de 61,26 M€ (contre 11,27% en 2021 avec une collecte de 28,32 M€). Pour rappel, le taux maximum autorisé pour les dépenses de fonctionnement est de 6% de la collecte (Arrêté ministériel du 17 mars 2008).

3.6. Evaluation des disponibilités excédentaires

L'article 13 du décret n° 2007-1268 du 24 août 2007 qui fixe notamment les missions, le statut, l'organisation ainsi que le régime financier et comptable du FAFCEA, stipule que « les disponibilités dont le fonds peut disposer au 31 décembre d'un exercice déterminé ne peuvent excéder le tiers du montant des charges comptabilisées au cours dudit exercice à l'exception des dotations aux amortissements et provisions ». En cas d'excédent, celui-ci est reversé à France Compétences.

Par ailleurs, l'article R 6332-77-1 du Code du Travail a été modifié par le décret numéro 2018-1209 du 21/12/2018. N'entrent pas dans le calcul du montant maximal des disponibilités, les fonds versés en année N permettant de financer des formations réalisées en N+1.

	31/12/2022
Montant des disponibilités	65 343 634
Avance collecte N+1 reçue en N (et collecte tardive reçue en 12/2021 (**))	35 645 800
Montant des disponibilités hors avance/collecte et apport financier	29 697 834
1/3 du Montant des charges comptabilisées (hors Dotations aux amortissements&provisions)	12 784 848
Montant des disponibilités excédentaires	16 912 986

3.7. Tableaux de trésorerie

- Tableau de Trésorerie réalisée 2022

Tableau de Trésorerie réalisée 2022

RUBRIQUES	TOTAL 2021	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	TOTAL 2022	
		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE		
A. ENCAISSEMENTS															
1 - Collecte 2022 (après déduction CEP et CPF de 12%)	54 535 241		3 626 037			8 065 344		6 734 318					6 547 366	35 645 800	60 618 866
2 - Collecte 2022 CDF													16 268 403		16 268 403
3 - Solde trésorerie CDF	0													3 700 586	3 700 586
4 - Autres produits d'exploitation (5% Feebat)	46 140	1 324	2 459	2 856	2 906	6 323	3 036	4 493	2 760	3 242	4 344	4 772	10 261	45 776	878 776
5 - versement FEEBAT	972 201		282 333		75 294	110 695	147 234		158 096				125 126		16 629
6 - Produits financiers	4 344		136		129		301	371	301		301				98 052
7 - Produits exceptionnels	103 564						417								350
8 - Service contrôle	58 835	350	4 331	1 502	20 844	1 344	27 099	350	1 995	650		350	830		59 993
9 - ADEC et conventions	-40 697														0
Total des Encaissements	55 679 629	1 674	3 895 296	4 358	99 173	8 183 706	178 086	6 739 533	163 152	3 892	4 994	22 946 497	39 471 678	81 692 037	
B. DÉCAISSEMENTS															
Avance convention CDC	0													10 000 000	10 000 000
1 - Formation															
- Coûts pédagogiques	23 743 895	1 041 257	1 258 300	1 904 327	2 138 414	1 985 800	2 885 331	1 631 786	903 365	1 340 960	1 927 028	3 627 445	7 179 550	27 823 562	
- Coûts pédagogiques stages FEEBAT	2 057 520	56 623	105 587	121 473	131 690	269 498	127 003	189 564	115 013	104 175	136 470	146 421	314 386	1 817 903	
- Coûts pédagogiques conventions	0													0	
- Frais annexes	11 756	934	4 149	64	351		1 923	3 496	8 299	26 331	105 654	161 393	313 006	625 598	
- Frais de sensibilisation	1 166 643		128 891	57 807	22 876	18 997	43 450	173 783	125 757	80 313	16 049	131 721	1 211 572	2 011 217	
- Frais de sensibilisation interne	3 381			7	102				3 498	1 568		79	23	5 277	
- Stages FEEBAT part edf (y compris 5%)	968 898	27 802	51 635	69 978	61 033	132 774	63 744	94 351	57 964	68 076	91 213	100 215	215 489	1 024 274	
2 - Frais de Gestion	0													0	
- Achats et charges externes	1 212 424	19 406	49 600	50 709	29 178	26 422	61 798	23 826	63 360	32 510	119 585	452 838	509 944	1 439 176	
- Impôts&Taxes (y/c IS sur placements)	20 274		8 256	771							11 064			20 091	
- Charges de personnel	1 893 833	157 406	137 963	141 021	131 879	143 898	171 770	174 737	129 042	145 026	141 858	169 832	168 815	1 813 247	
- Autres charges de gestion	0													0	
3 - Charges financières	10 210	975	782	1 008	938	565	787	1 335	661	777	843	506	833	10 010	
4 - Charges exceptionnelles	766				5 221 446									5 221 446	
5 - Immobilisations	165 464	2 658			220	32 940		41 504	46 255				95 449	394 552	
Total des Décaissements	31 255 064	1 307 060	1 745 162	2 337 166	7 738 127	2 610 894	3 355 806	2 334 382	1 449 715	1 801 665	2 551 331	4 885 899	20 089 144	52 206 353	
C - SOLDE PERIODE (A-B)	24 424 564	-1 305 387	2 150 134	-2 332 809	-7 638 954	5 572 812	-3 177 721	4 405 151	-1 286 564	-1 797 774	-2 546 336	18 060 598	19 382 534	29 485 684	
D - SOLDE DEBUT PERIODE	11 433 386	35 857 950	34 552 564	36 702 697	34 369 889	26 730 934	32 303 746	29 126 025	33 531 176	32 244 612	30 446 839	27 900 502	45 961 100	35 857 950	
E - SOLDE FIN DE PERIODE (C+D)	35 857 950	34 552 564	36 702 697	34 369 889	26 730 934	32 303 746	29 126 025	33 531 176	32 244 612	30 446 839	27 900 502	45 961 100	65 343 634	65 343 634	

FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE (FAFCEA)

Siège social : 14 RUE CHAPON

75139 PARIS CEDEX 03

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Aux administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Administrateurs concernés** : collège des administrateurs

- **Nature et montant**: Le montant des remboursements de frais opérés auprès des administrateurs du FAFCEA au cours de l'exercice 2022 s'élève à 53 464.33 euros.

Fait à Paris, le 18 Avril 2023
Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT

Thibault CLOSSET
Associé Mandataire social

